

AVIS DE PUBLICITE
2025/SDZ/001

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

DIRECTION TERRITORALE NORD-EST-UTI CCB

COMMUNE DE SAINT-DIZIER

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Saint-Dizier, **Adresse** : Quai Berthelot

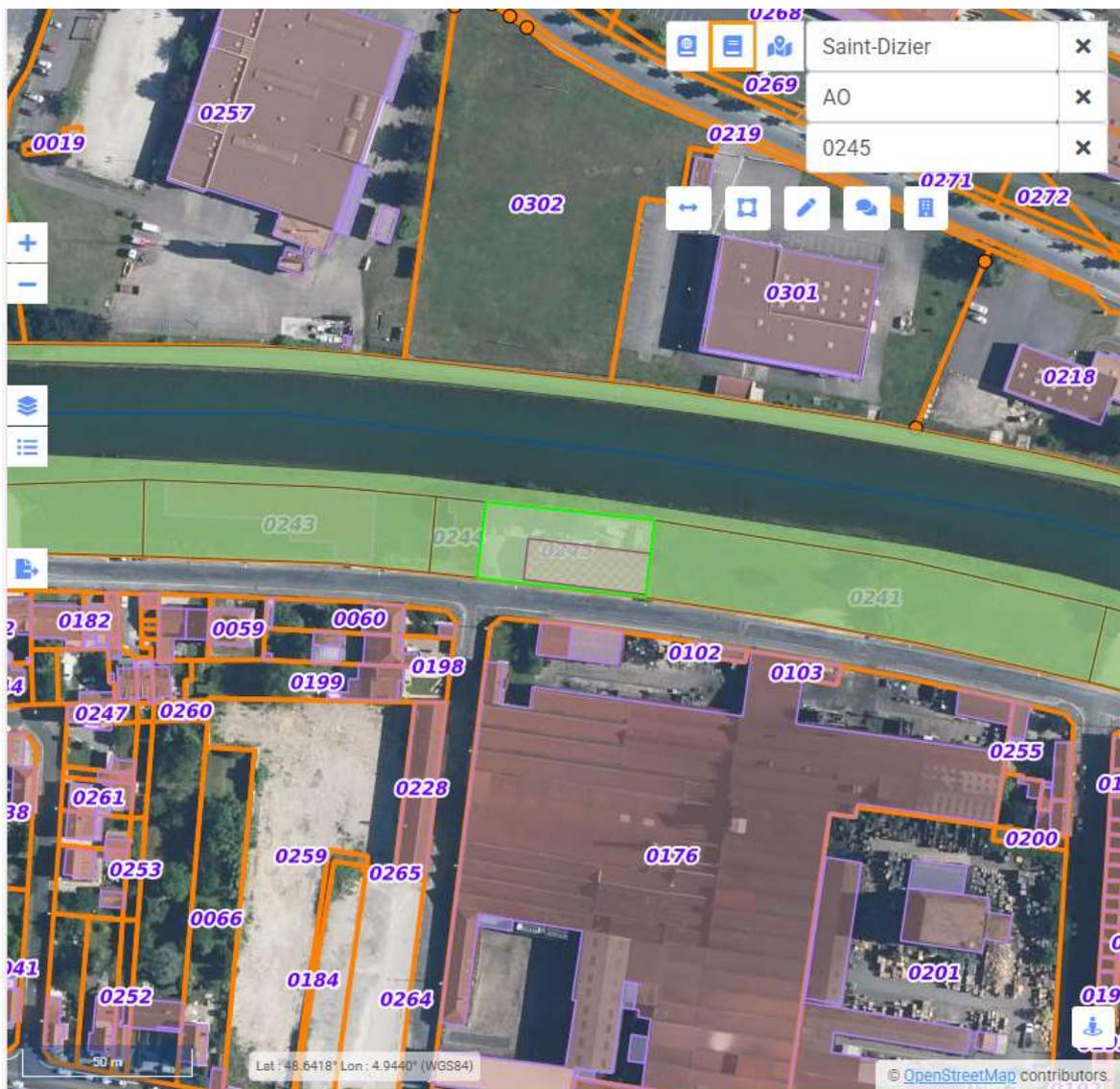
Références cadastrales : section AO#0245; **PK** : PK 38.8180 du Canal entre Champagne et Bourgogne

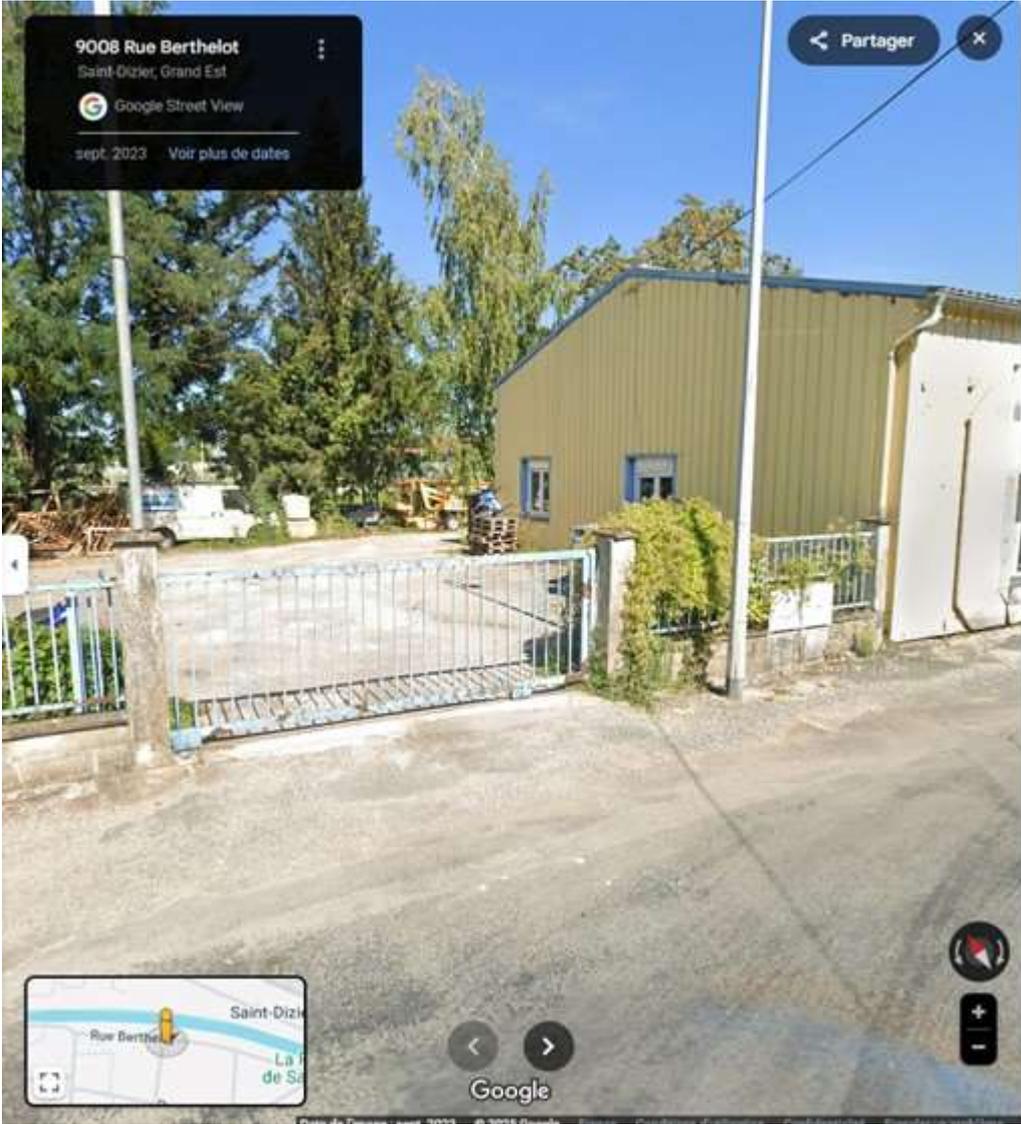
Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité industrielle ou commerciale

Publié le	10 janvier 2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 11 février 2025 Heure : 12h00
Objet de l'occupation	Terrain d'une surface de 1120 m ² comprenant un bâtiment de 432 m ²
Lieu	Commune : SAINT-DIZIER Adresse : Quai Berthelot Références cadastrales : Domaine public cadastré section AO#0245, PK : 38.8180 - CCB
Activité(s) pouvant être exercée(s)	A proposer par le candidat Activités industrielles et/ou commerciales
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/bulletin-officie...-6-novembre-2024/
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} janvier 2025
Durée de la COT/AOT	Durée 3 ans
Critères de sélection	Les critères seront considérés en fonction :

	<ul style="list-style-type: none"> • Du montant de la redevance proposée, • De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques) • De la nature et du montant des investissements, • De la solidité du projet
Négociation	Oui, dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, • Statuts et Kbis • Copie d'une pièce(s) d'identité du signataire de l'acte, • Justificatif de domicile de moins de 3 ans • Attestation d'assurance • Fiche client renseignée, • Descriptif de l'Entreprise et du projet proposé • Plan d'affaires ou business plan • Proposition de redevance <p>Lien vers la tarification domaniale 2025 : https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/bulletin-officie...-6-novembre-2024/</p>
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné.
Service à contacter pour renseignement	Voies navigables de France 34 rue de l'Arquebuse – 52100 SAINT-DIZIER agence-st-dizier.uti-ccb.dt-nord-est@vnf.fr Céline BADOUILLE : 06-99-61-92-37

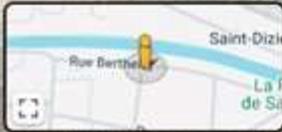
PLAN DE SITUATION





9008 Rue Berthelot
Saint-Dizier, Grand Est
Google Street View
sept. 2023 Voir plus de dates

Partager



Google

